SNETAA Bordeaux FO

Note aux S1 n°30

15 mai 2023

Edito : Pas de panique, mais l'heure est à la résistance ! - Petite analyse rapide de la réforme… - Lauréats des concours 2023 - Brèves : Vœux contractuels, CAPPEI, Attestation fiscale & déclaration d'impôts, Barème INTRA, CPF, Préavis de grève.

Pas de panique, mais l'heure est à la résistance !

Avec le Macronisme, le pire est toujours possible, et compte-tenu des annonces faites à Olonne-sur-Mer qui conduisaient au transfert des LP vers le Ministère du travail et à l'annualisation de notre temps de travail, nous pouvions effectivement nous attendre au pire. C'est pourquoi, après celles faites depuis Saintes (17) le 4 mai dernier et la publication d'un dossier de presse sur la réforme, nous nous sommes réunis en bureau académique afin d'essayer de mesurer du mieux possible les conséquences éventuelles que pourraient avoir les 12 mesures pour « faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises » sur les postes, sur nos conditions de travail et sur nos salaires. Oui, n'oublions pas que le SNETAA-FO n'est pas un parti politique. **Le SNETAA-FO est un syndicat libre et indépendant, respectueux de la Charte d'Amiens. Le SNETAA-FO est le syndicat des PLP, CPE et de tous les personnels des LP, SEP, EREA et SEGPA, et qu'à ce titre, sa raison d'exister, c'est exclusivement la défense de tous ses adhérents.** Ne comptez donc pas sur le SNETAA-FO pour signer des textes ou des tribunes avec des associations ou des partis politiques…

Mais revenons à nos moutons… Nous nous sommes donc attachés en priorité à voir si les annonces de suppressions pour la rentrée 2023, les « 2600 places fermées dans des formations non insérantes », étaient crédibles… Et la réponse est non, car l'Etat, via la Rectrice, ne peut pas décider sans l'accord de la Région, de fermer ou d'ouvrir des formations… En effet, c'est la Région qui finance les plateaux techniques. Et le Vice-Président de la Région, Jean-Louis Nembrini, nous a rassurés si besoin en était, puisque dans la presse régionale il affirme que « La carte est faite, on ne peut pas y toucher pour la prochaine rentrée. Il faudrait revoter. Cela serait contre les procédures. […] Aujourd'hui, nous finalisons la carte qui sera votée à l'automne, mais pour la rentrée 2024 ».

Edito

Chers collègues, cette réforme est certes mauvaise, il nous faut la combattre. Mais une chose est sûre, le combat que le SNETAA-FO a mené depuis cet automne a bien fait reculer le Président Macron ! **Pour la rentrée 2023, a priori, il ne se passera quasiment rien, hormis la gratification des PFMP, sauf éventuellement pour ceux, collègues et établissements, qui se porteraient volontaires pour commencer à mettre en place la réforme. Nous vous invitons donc à être vigilants, à résister et à nous alerter si nécessaire. Nous comptons sur vous !**

Quant à lui, le SNETAA-FO est toujours dans le combat. Il sera reçu ce mardi 16 mai par le Vice-Président Nembrini pour commencer à organiser la résistance !

EM

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Petite analyse rapide de la réforme…

Il y a donc 12 mesures… Regardons-les dans l'ordre proposé :

1) **La gratification des PFMP.** Il s'agit d'un mandat (assez ancien) du SNETAA-FO. Dans l'idéal, il aurait été bien que les entreprises soient sollicitées. Mais nous savons qu'une grande majorité de patrons qui prend des apprentis, ne le fait que grâce (ou à cause) au « pognon de dingue » donné par l'Etat. Alors payer pour des élèves… Un système de bourse aurait peut-être été plus adapté. Cette mesure ne nous concerne pas directement, sauf peut-être si ce sont nos DDFPT qui se retrouvent en charge de la gestion… A noter que nous savons aussi qu'elle ne va pas être déterminante dans les choix d'orientation post troisième des élèves… (rentrée 2023).

2) **« Il n'existe pas systématiquement de cours de mathématiques et de français en groupes à effectifs réduits »…** Est-ce une blague ?!!? On se bat chaque année pour que les DGH soient plus adaptés aux besoins réels… Et qui a décidé de diminuer les moyens dans les disciplines d'enseignement général ? Qui ? Bon, ok, on prend, mais pas via le « Pacte ». Il nous faut des moyens supplémentaires via les DGH ! **Attention donc aux conditions de sa mise en place dès la rentrée 2023 pour les LP volontaires…**

3) **Les options…** Cours de langue, de codage, d'entreprenariat, etc. Mesure assez opaque… Et pas certain que cela aura beaucoup d'écho… En effet, avons-nous beaucoup d'élèves qui sont prêts à avoir davantage de cours ? (Rentrée 2023 pour les LP volontaires).

4) **Année de terminale « sur mesure » ?** Le dernier mois de l'année serait adapté pour permettre à ceux qui veulent poursuivre leurs études, de bénéficier de cours préparant au BTS, les autres auraient un mois de stage en plus pour préparer à l'insertion professionnelle. Les examens seraient passés en amont. Ne soyons pas dupes, il s'agit ici d'encourager les élèves à… ne pas poursuivre des études en BTS. Que vont choisir nos élèves ? Avoir davantage de PFMP gratifiées ou davantage de cours ? L'objectif est-il de faire de la Voie Pro une voie pour aller rapidement travailler ? On reviendrait alors à l'époque des BEP où la grande majorité de nos élèves allait travailler après deux années passées dans nos LP, alors qu'une minorité faisait un Bac Pro en 2 ans… Certains collègues, syndicats ou partis politiques risquent se retrouver, avec cette mesure, face à leurs propres contradictions… Application pour les élèves qui entreront en classe de première à cette rentrée 2023… **Donc pour les élèves en terminale à la rentrée 2024 !**

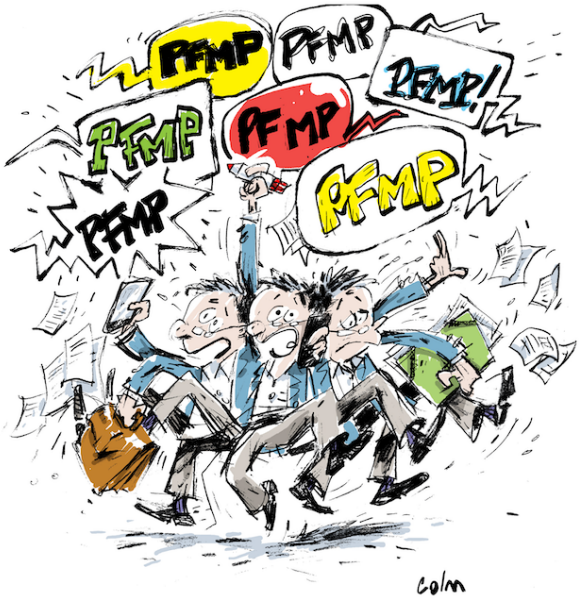

5) **« Trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage, pendant et après le lycée »…** Pas grand chose à dire pour le moment sur cette mesure. Juste peut-être que ce travail d'aide aux « décrocheurs » est déjà effectué du moins en partie ? La conservation du statut d'élève de LP pour ceux qui cherchent un contrat d'apprentissage existe déjà. Et s'il y a rupture d'un contrat d'apprentissage, l'accueil en LP est toujours possible. Permettre aux quelques élèves qui choisiront la poursuite d'étude en BTS d'avoir un parcours de consolidation ? Une troisième année ? Pourquoi pas. Souvenons-nous de la réforme dite du « Bac Pro 3 ans », qui, si on en croit le protocole d'accord de l'époque, devait proposer à nos élèves un parcours du CAP au BTS, dans chaque bassin de formation et pour chaque filière… Le Bac Pro devait alors pouvoir s'obtenir en 3, 4 ou 5 ans… On sait malheureusement ce que son application concrète a fait de cette réforme ambitieuse uniquement sur le papier… (Rentrée 2023 pour les LP volontaires).

6) **« Mieux préparer l'insertion professionnelle » ?** On ne peut pas être contre, mais ouvrir nos LP aux partenariats, même si c'est déjà parfois le cas, impose de la prudence. Le dossier de presse parle de « France Travail et ses partenaires » pour accompagner les élèves… Et aussi de « la promotion du mentorat comme levier d'émancipation professionnelle de tous les jeunes de France »… C'est très flou… Dangereux ? (Rentrée 2023 pour 50% des élèves de terminale ne souhaitant pas poursuivre après leur diplôme).

7) **La carte des formations professionnelles & BTS.** Les annonces de fermetures ont angoissé de nombreux collègues. Le ministre, qui avait annoncé des fermetures dans le tertiaire, fait déjà du rétropédalage. Des « informations » via « InserJeunes » périmées… Etc. Et des camarades d'autres syndicats n'ont pas aidé en voulant répondre trop rapidement aux médias. Cette communication méprisante est de la maltraitance pour tous nos collègues ! Soyons sérieux. Déjà dit dans l'édito de cette note, **la carte des formations pour la rentrée 2023 est déjà arrêtée**. Nous avons eu droit à **quelques modifications** il y a une dizaine de jours… Modifications plus ou moins déjà engagées en novembre. Et celle pour la rentrée 2024 est aussi déjà bien engagée.Tout est en ligne sur notre site Internet. **Les militants du SNETAA-FO siégeant dans toutes les instances départementales et académiques, alors le travail de résistance et d'information sera bien fait !** (rentrée 2024 voire 2025).

8) **De nouvelles formations complémentaires post diplôme ?** S'il s'agit de développer les Mentions Complémentaires, reconnues par les employeurs, alors on prend !

9) **« Un bureau dédié à la relation aux entreprises » ?** Un peu comme le bureau du DDFPT ? L'objectif pour le Président Macron est toujours le même, faire entrer de plus en plus les patrons dans nos LP, notamment et surtout pour que la formation par apprentissage remplace la formation scolaire publique et laïque… Depuis toujours, nous savons bien que nous avons besoin de travailler avec le Monde de l'entreprise. Oui, nous le faisons, c'est utile pour les élèves et les PLP. Mais attention, danger, rappelons que l'apprentissage tue petit à petit nos LP et aussi que des problèmes de laïcité se posent lorsque l'entreprise fait du prosélytisme… (2023)

10) **Le « Pacte » !** « Travailler plus pour gagner plus »… Ou pour perdre moins ! Le pacte n'est pas un dispositif spécifique à l'Education nationale. Il s'agit d'une volonté d'imposer dans toute la fonction publique une individualisation de la rémunération. Par ce biais, il s'agit de remettre en cause l'organisation de la fonction publique et son principe de base des rémunérations : les grilles indiciaires. Sous prétexte d'une modernisation de la fonction publique, le Président Macron, et même ses prédécesseurs, a toujours eu comme objectif de la détruire pour construire un système à l'anglo-saxonne. Chacun doit prendre conscience de l'enjeu. **Nous vous invitons à ne pas rentrer dans ce jeu très dangereux. Pour rappel, c'est bien l'augmentation de la valeur du point d'indice qui doit concentrer tous nos combats sur la revalorisation. Nous avons perdu plus de 25% de pouvoir d'achat en 20 ans !** Si malgré nos mises en garde, certains signent ce pacte, alors il s'agirait d'un choix conscient et individuel. En cas de problème, comme par exemple le non versement de certaines indemnités liées à ce pacte ou des accusations de non respect de l'engagement pris, voire d'insuffisance professionnelle, alors il sera très compliqué pour le SNETAA-FO d'intervenir… A noter qu'à ce jour, il est encore difficile de savoir exactement comment fonctionnera ce « Pacte »… Les « règles » ne sont toujours pas finalisées. (Rentrée 2023).

11) **« L'enseignement professionnel est souvent peu ou mal connu des chefs d'établissement nouvellement nommés dans les lycées professionnels »…** Ce n'est pas complètement (ou toujours) faux. Nous laisserons nos camarades du syndicat des chefs d'établissement ID-FO apprécier cette affirmation du MEN… Pas vraiment méprisant, mais pas loin… (Rentrée 2023).

12) **Une formation continue pour les PLP ?** Pourquoi pas. Mais dangereux, car va de pair avec les évolutions rapides de la carte des formations voulues par le Président Macron… Et le dossier de presse parle « d'une nouvelle pédagogie grâce à ProFan »… On connaît ! **Voir nos « Notes aux S1 » de 2017 : 25 septembre 2017** et **11 décembre 2017**.

En conclusion, on peut dire que cette nouvelle réforme va dans le mauvais sens. Certes, grâce aux combats que nous avons menés, le pire semble évité (ministère du travail, annualisation, apprentissage, etc.)… pour l'instant ! Ce gouvernement affaibli ne pouvait pas relancer le brûlot de la réforme Grandjean sur les braises sociales actuelles. Il recule donc en partie et cherche à changer de séquence en faisant croire qu'il change de méthode et qu'il écoute. Mais il ne renonce pas. Par ailleurs, cette réforme ne répond absolument pas aux besoins des LP et plus largement à ceux de l'Enseignement Professionnel scolaire, public et laïque : élèves à besoins particuliers trop nombreux dans nos classes, parfois au delà de la moitié d'une classe et sans l'accompagnement nécessaire, enseignement général insuffisant pour former comme il se doit des citoyens, quid des SEGPA, etc. Pas une seule mesure pour aider les enseignants à coordonner leurs actions pour prendre en charge les jeunes. Rien non plus sur des dédoublements en troisièmes Prépapro toujours considérées comme des classes de collège avec des grilles de collège donc avec peu de dédoublements.

S'agirait-il d'effacer près d'un tiers de nos élèves, celui qui intéresse moins les entreprises…

Le combat ne fait que commencer ! Nous comptons sur vous !

Lauréats des concours 2023

La note de service nationale concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2023, a été publiée au BO du 19 avril 2023. Elle est en ligne sur notre site Internet. Nous vous conseillons de la lire très attentivement si vous êtes directement concernés par la situation. Voir également les annexes en suivant…

Cette affectation se fait en deux étapes.

La première est inter académique et se déroule du 2 mai (midi) au 5 juin (midi) :

Les candidats doivent saisir leurs vœux sur **SIAL** pour chaque concours auquel ils sont admissibles (ou admis).

Seuls les lauréats justifiant d'une expérience professionnelle d'enseignement, ou dans les fonctions d'éducation, d'au moins un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois dernières années dans leur discipline de recrutement (hors PsyEN) **seront maintenus dans leur académie d'affectation actuelle** (Tout concours et toutes voies).

Les pièces justificatives des situations **doivent être transmises de manière dématérialisée par le biais de l'application SIAL au plus tard le 5 juin.** Une boîte d'envoi prévue à cet effet est accessible en fin de saisie, dans l'onglet « synthèse ». **Attention** : Les envois par courrier ne seront pas pris en compte

Pour la deuxième étape, intra académique, les stagiaires qui auront été affectés dans notre Académie (résultats en fonction des disciplines à partir du 28 juin (et jusqu'au 7 juillet) sur SIAL rubrique « Affectations »), devront saisir leurs vœux sur le serveur **SAVA**.

Dès les résultats d'affectation en académie, il sera important de transmettre les pièces justificatives notamment dans le cadre d'un rapprochement de conjoints ou d'une autorité parentale conjointe.

Une note de service rectorale devra être obligatoirement édictée par les services académiques, au plus tard le 5 juin 2023. A ce jour, nous ne disposons pas d'informations précises sur le calendrier…

Si vous n'êtes pas directement concernés, mais que vous connaissez des collègues qui le sont, n'hésitez pas à leur conseiller de prendre contact avec le SNETAA, le syndicat historique de l'Enseignement Professionnel.

Vous savez qu'il est important notamment pour les PLP et CPE d'être syndiqués au SNETAA, et pour le SNETAA, d'être soutenu par les collègues ! Il en va de l'avenir de la voie professionnelle.

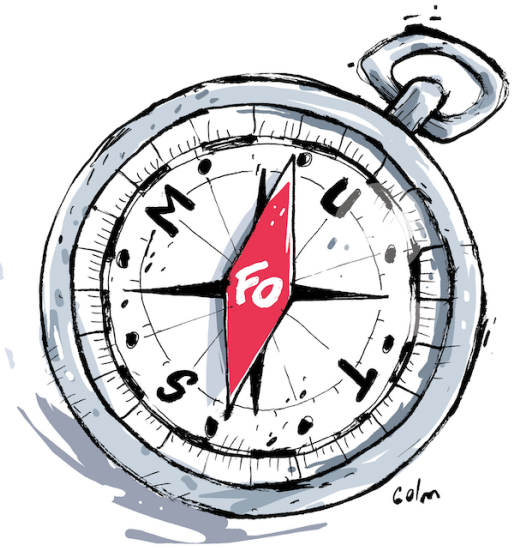

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Brèves

Vœux contractuels :

Comme chaque année, seuls les collègues en CDI peuvent faire des vœux. Mais vous le savez, le SNETAA-FO est toujours au plus près des préoccupations de ses adhérents et tous nos adhérents contractuels doivent compléter **une fiche de vœux** que nous porterons en audience à la DPE6 au cours du mois de juin…

CAPPEI :

Les collègues titulaires ou contractuels en CDI, intéressés par une préparation au CAPPEI., doivent adresser une lettre de motivation à leur chef d'établissement avant le 19 mai. Voir **la lettre adressée aux chefs d'établissement** en ligne sur notre site Internet.

Attestation fiscale & Déclaration d'impôts :

Tous nos adhérents ayant cotisé en 2022 ont reçu leur attestation fiscale par courriel autour du 15 février. L'expéditeur était fichier@snetaa.org. L'objet du courriel était : « Votre attestation fiscale SNETAA ». Si malgré tout vous ne la retrouvez pas, alors n'hésitez pas à nous le signaler. Pour vous aider à faire votre déclaration, un **Spécial Impôts 2023** est en ligne.

Barème INTRA :

Attention, derniers jours pour consulter les barèmes de l'INTRA… Pour contester un barème, les collègues doivent s'adresser par courriel à leur gestionnaire en mettant en copie ce.dpe@ac-bordeaux.fr. Autre solution, envoyer un courriel à :

mvt2023@ac-bordeaux.fr

CPF :

La campagne est ouverte via COLIBRIS jusqu'au lundi 22 mai 2023. **Voir notre « Note aux S1 » du 24 avril dernier.**

Préavis de grève :

Pour rappel, la FNEC FP-FO a déposé **un préavis de grève jusqu'au 8 juillet 2023 inclus**. Ce préavis couvre les différentes catégories de personnels de l'Education nationale qui seraient amenées à décider la grève pour tout un tas de bonnes raisons, notamment pour l'abrogation de la loi sur les retraites ou pour le retrait du projet de réforme des lycées professionnels.

Agenda

Du 5 au 18 mai
Consultation (et modification) des barèmes de l'INTRA

Mercredi 31 mai, jeudi 1er juin
Congrès de l'Union Départementale FO de la Gironde

Du 5 au 9 juin
Congrès national de la FNEC FP-FO à Angers

Mardi 6 juin
Journée de mobilisation contre la réforme des retraites